



## Question sur l'envoi d'une lettre avec accuser de reception

Par **stephanie**, le **15/10/2008** à **21:37**

j'ai envoyée une lettre de résiliation de compte a une banque en avril 2008 en recommander avec accuser de reception.

j'ai bien reçu l'accuser mais, aujourd'hui le compte n'est toujours pas clos et le monsieur la banque me dit qu'ils n'ont pas le courrier dans mon dossier donc pour eux ils ne l'ont pas reçu; et que même en leur montrant l'accusé de réception il n'est pas possible de prouver que j'ai bien demandé la clôture du compte que ça peut être toutes sortes comme un changement de domicile...

seulement c'est un compte pea et, d'avril à aujourd'hui j'ai perdu de l'argent.

Et sur mon compte courant ils ont continué des prélèvements qu'ils n'auraient pas dû car sur cette lettre je leur ai demandé de les arrêter car le compte n'était plus à provisionner, ce qui entraîne des agios...

comment est-il possible de prouver que j'ai bien envoyé cette lettre? car je l'ai envoyée en recommander pour être sûre qu'ils la reçoivent bien et visiblement ça n'a servi à rien.

Par **Marion2**, le **15/10/2008** à **23:05**

Bonsoir,

La banque a signé un accusé réception. Ils doivent donc avoir le courrier que vous avez envoyé, quel qu'il soit !!!

Avez-vous conservé copie de ce courrier ?

Ils ont obligatoirement un courrier de vous ! Demandez à voir ce courrier, il existe, ils ont signé l'AR.

Surtout, soyez ferme.  
Bon courage

Par **stephanie**, le **16/10/2008** à **12:24**

bonjour merci d'avoir repondu. je sais bien qu'ils sont obliger d'avoir le courier mais ils me disent que non car mon conseiller à se moment la étaient en congé et que c'est un stagiaire qui a du receptionné le courier et que donc il ne l'ont pas et ne savent pas ou il l'est... malheureusement non je n'ai pa garder le double du courier.  
je sais pas vraiment quoi faire car ils ne veulent rien savoir et me disent que toute facon je ne peux rien prouver...